



## AGENT DE GLISSE ANTI-ADHERENT ANTI-CORROSION

### PROTECTION des SURFACES CONTRE L'ADHERENCE DES BITUMINEUX

- ✓ Sans silicones
- ✓ Non caustique
- ✓ A base d'extraits végétaux
- ✓ Facilement biodégradable, contrôlé selon OCDE 301 F
- ✓ Evite le développement de la corrosion de l'acier
- ✓ Sans danger pour les durites et matériels d'application

#### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ETAT PHYSIQUE : Liquide.
- . MASSE VOLUMIQUE : 1075 g/litre.
- . REACTION CHIMIQUE : Faiblement alcaline non caustique.
- . pH à 1 % : 9.90 environ.
- . ASPECT : Limpide de couleur ambrée.
- . VISCOSITE à 17,5 °c : 1400 cps – Mob n° 3 – 50 Tr/Min
- . ODEUR : Sans odeur.
- . TENSION SUPERFICIELLE : 32 dyne/cm
- à 2% dans l'eau : 32 dyne/cm
- . TEMPERATURE D'EBULLITION : 97 °c
- . TEMPERATURE MAXIMALE EN SERVICE : supérieure à 190°c

#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

**Dispersable dans l'eau en toute proportion, donne une émulsion stable.**

Biodégradabilité : Evaluation réalisée de l'aptitude à la Biodégradabilité du produit complet  
 → **Produit déterminé comme facilement biodégradable – OCDE 301 F – PV n° CB 08175.5**

Haut pouvoir mouillant et humectant.  
**Non corrosif vis-à-vis des métaux et alliages légers, non caustique.**

Compatible avec la plupart des supports usuels : Surfaces peintes réticulées, plastiques, caoutchouc, durites, équipements d'éclairage de signalisation, substantif des surfaces métalliques. Evite l'oxydation, la rouille des métaux ferreux non protégés.

**Présente l'avantage de ne pas utiliser d'anti-adhérents à base d'huiles ou d'esters dérivés végétaux ressources alimentaires humaines ou animales.**

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| • Facilement soluble dans l'eau | → Pouvoir d'étalement élevé                            |
| • Ne résinifie pas              | → Polyvalent pour la plupart des matériels et supports |
| • Ne gomme pas                  | → Evite l'adhérence des bitumeux                       |
|                                 | → Facilite leur glissement                             |

**Ne modifie pas les caractéristiques des produits bitumineux entrés en contact.**

Utilisé en application préventive pour :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matériels d'application des chantiers mobiles</li> <li>▶ Bennes de transport d'enrobés</li> <li>▶ Elévateurs</li> <li>▶ Finisseurs</li> <li>▶ Compacteurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Skips</li> <li>▶ Véhicules, pare-choc, bavettes, pneus des camions</li> <li>▶ Matériels de fabrication dans les centrales d'enrobages</li> <li>▶ Petits équipements et outillages manuels</li> </ul> |
|---|---|



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

**En préventif :** Selon nature des matériels et surfaces à protéger et la fréquence d'application, s'utilise dilué dans l'eau, application uniforme à l'aide d'un pulvérisateur ou par étalement à la brosse souple, par arrosage ou par projection basse pression ou aspersion à la rampe sur les surfaces avant mise quotidienne en service.

Nota : Peut-être pré-dilué dans une citerne de chantier équipée d'un dispositif de pulvérisation pour utilisation dans la journée.

Dilutions indicatives :

- ▶ Gros matériels, bennes élévatrices : 1 partie pour 10 à 20 parties d'eau [ 5 à 10 % ]
- ▶ Matériels d'applications : 1 partie pour 25 à 40 parties d'eau. [ 2,5 à 4 % ]
- ▶ Petits matériels, pneumatiques des véhicules de chantier : 1 partie pour 10 à 15 parties d'eau. [ 6 à 10 % ]

*Renouveler l'application 1 à 2 fois dans la journée à la reprise du travail et dès-que des problèmes d'adhésivité des bitumeux apparaissent aux surfaces.*

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation concentrée en phase aqueuse élaborée à base d'une association synergisée de 3 extraits végétaux non destinés à l'alimentation sélectionnés pour leurs fonctions anti-adhérentes, agents humectants et inhibiteurs de corrosion.

## RECOMMANDATIONS



DANGER

**H315 Provoque une irritation cutanée.**  
**H318 Provoque de graves lésions des yeux.**  
**H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Utilisations professionnelles

Contient AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSATD., N, NBIS(HYDROXYETHYL)  
Ne pas laisser à la portée des enfants.  
Refermer l'emballage après chaque utilisation.  
Protéger du gel au stockage.  
**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité, concentration et temps de contact appropriés.**

UFI : K2C1-K0FE-500C-942U



USINE MICHEL

SARL au capital de 8000€  
890 Rte de Carpentras  
+33(0)4 90 20 10 77

R.C. 451.822.837.  
84740 VELLERON  
nil.usine2@free.fr

**Extrait conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Ref. 4723

Révision n° 7  
222333 - MJHEJHD